

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET DETACH

Version: 11

Date de révision: 17/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: MOQUET DETACH
1. 1. 1. Contient: • Lauryl éther sulfate de sodium 2OE
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Détachant moquette  
Utilisations non recommandées :  
ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celle recommandées à la section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: **Distributeur**  
**REMA GROUPE**  
5 rue Charles François Daubigny.95870.BEZONS - France  
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72  
contact@remagroupe.fr
- Fabricant**  
**SANI MARC**  
Rue de la Chênaie  
F-76800 Saint Etienne de Rouvray France  
Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38  
Mail : [contact@sanimarc.com](mailto:contact@sanimarc.com)
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 190623
1. 6. N° code du produit: 190623

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:
2. 2. 2. Contient: • Lauryl éther sulfate de sodium 2OE
2. 2. 3. Mention de danger: H318 Provoque de graves lésions des yeux.
2. 2. 4. Prévention: P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 5. Intervention: P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
2. 3. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base faible.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- Lauryl éther sulfate de sodium 2OE  
- N° CE: 500-234-8 - N° CAS: 68891-38-3  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16  
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C < 10  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 \* Irr. cut. 2 - H315  
\* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318  
\* Tox. aq. chron. 3 - H412
  - 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène glycol; butylglycol  
- N° Id: 603-014-00-0 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: 111-76-2  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36  
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319  
- Divers :  
Valeurs limites d'exposition  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 98 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 246

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MOQUET DETACH

Version: 11

Date de révision: 17/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol  
- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25  
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH02 \* Liq. Infl. 2 - H225  
\* SGH07 \* STOT un. 3. - H336 \* Irr. oc. 2 - H319  
- Divers :  
Valeurs limites d'exposition  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4. 1. Description des premiers secours:

- |   |  |
|---|--|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:   | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.<br>En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.    |
| 4. 1. 2. Inhalation:  | Placer le sujet dans une zone aérée.   |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:  | Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau.   |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux:   | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.                 |
| 4. 1. 5. Ingestion:   | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>En cas d'ingestion faire appel à un médecin si nécessaire          |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:  | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.   |
| 4. 2. 1. Inhalation:  | Non Concerné   |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau:  | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux:   | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| 4. 2. 4. Ingestion:   | Non déterminé.   |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins  |

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |  |  |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction:   | Le produit lui-même ne brûle pas.<br>En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:    | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.   |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:   | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection  |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun.   |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |  |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.   |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.   |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).<br>Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.<br>Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MOQUET DETACH

Version: 11

Date de révision: 17/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Tenir hors de portée des enfants.  
Lire l'étiquette avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.  
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

#### 7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Pas de produits incompatibles.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: Pas de matériaux spécialement à signaler.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0  
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 400 ppm, 980 mg/m<sup>3</sup>

Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2  
Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 2 ppm 9,8 mg/m<sup>3</sup>  
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 30 ppm 147,6 mg/m<sup>3</sup>

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/ DOSE DERIVEE AVEC EFFET MINIMUM (DMEL)  
Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0

DNEL :

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 888 mg/kg p.c. /jour  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 500 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 319 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 89 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 26 mg/kg p.c. /jour

Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2

DNEL :

Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 89 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1091 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 246 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 125 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 98 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 426 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 26.7 mg/kg/jour  
Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 89 mg/kg/jour  
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 75 mg/kg/jour  
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 147 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 59 mg/m<sup>3</sup>

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MOQUET DETACH

Version: 11

Date de révision: 17/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 6,3 mg/kg p.c. /jour

### CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0

Eau douce : 140,9 mg/l

Eau de mer : 140,9 mg/l

Libérations intermittentes : 140,9 mg/l

STP : 2251 mg/l

Sédiment : 552 mg/kg poids sec

Sol : 28 mg/kg

Empoisonnement secondaire : 160 mg/kg aliment

Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2

- Eau douce; 8,8 mg/l

- Eau de mer; 0,88 mg/l

- Sédiments (eau douce); 8,14 mg/kg

- Sédiments (eau de mer); 3,46 mg/kg

- Sol; 2,8 mg/kg

- STP; 463 mg/l

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

#### 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### 8. 2. 2. Protection des mains:

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.  
Matériel :  
gants en caoutchouc nitrile ou gants en caoutchouc butyle

#### 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### 8. 2. 4. Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

#### 8. 2. 5. Protection individuelle:

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### 8. 4. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.  
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- |   |                  |
|---|------------------|
| 9. 1. 1. Aspect:                          | liquide          |
| 9. 1. 2. Couleur:                         | incolore         |
| 9. 1. 3. Odeur:                           | caractéristique  |
| 9. 1. 4. PH:                              | Pur à 20°C : 7,5 |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé.   |
| 9. 1. 6. Point d'éclair:                  | Non applicable.  |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité:           | Non applicable.  |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):      | 1,005 à 20°C     |
| 9. 1. 9. Viscosité:                       | Non déterminé.   |

### 9. 2. Autres informations:

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | complètement soluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité:  | Non concerné         |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET DETACH

Version: 11

Date de révision: 17/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter: PAS de contact avec les surfaces chaudes.
10. 5. Matières incompatibles: Aucune.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0  
CL50 : > 25 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)
- Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2  
CL0 : > 3,1 mg/l (Cochon d'Inde, femelle; 1 h; vapeur) (49 CFR 173.132)  
CL0 : > 3,4 mg/l (Cochon d'Inde, mâle; 1 h; vapeur) (49 CFR 173.132)
11. 2. 2. Contact avec la peau: Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0  
DL50 : 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)  
Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404)  
Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.
- Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2  
Pas de données valides disponibles.  
Irritation de la peau (Lapin; 4 h) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.)
- Composant : Lauryléther sulfate de sodium CAS 68891-38-3  
DL50 dermal : > 2000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 402) Donnée de la littérature (Lapin; Provoque une irritation cutané.) (OCDE ligne directrice 404)
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0  
Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405)  
Des éclaboussures dans les yeux peut causer une douleur forte. la vapeur est irritante.
- Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2  
Irritation des yeux (Lapin; 24 h) (OCDE ligne directrice 405)
- Composant : Lauryléther sulfate de sodium CAS 68891-38-3  
Provoque des lésions oculaires graves. (Lapin) (OCDE ligne 405 )
11. 2. 4. Ingestion: Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0  
DL50 : 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)
- Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2  
DL50 oral : 1300 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)  
DL50 oral : 1414 mg/kg (Cochon d'Inde, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)
- Composant : Lauryléther sulfate de sodium CAS 68891-38-3  
DL50 oral : 4100 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)
11. 3. Sensibilisation: Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0  
non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)
- Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2  
non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)
- Composant : Lauryléther sulfate de sodium CAS 68891-38-3  
non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MOQUET DETACH

Version: 11

Date de révision: 17/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 4. Toxicité chronique: Pas disponible.
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0  
Exposition unique :  
Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Exposition répétée :  
Les études portant sur l'inhalation et exposition répétées ont démontré des effets dans les organes cibles des rats mâles (les reins) et des souris mâles et femelles (thyroïde) suite aux mécanismes d'action qui ne sont pas pertinents aux êtres humains.
- Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2  
Toxicité à dose répétée :  
NOAEL : < 69 mg/kg p.c. /jour (Rat, mâle)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 408)  
NOAEL : 150 mg/kg p.c. /jour (Lapin, mâle et femelle)(Dermale; 90 jours) (OCDE ligne directrice 411)  
LOAEL : 152 mg/m<sup>3</sup>(Rat, mâle et femelle)(Inhalation; 102 sem.; 5 jours/semaine) (OCDE ligne directrice 453)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)  
Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU: sans
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: La préparation n'est pas classée comme dangereuse.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MOQUET DETACH

Version: 11

Date de révision: 17/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

Composition suivant le règlement CE 648/2004:  
Agents de surface anioniques : 5% ou plus, mais moins de 15%

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

Abréviations et acronymes

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : classification, étiquetage et emballage

CL50 : concentration létale médiane

DNEL : dose dérivée sans effet

SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

NOAEL : dose sans effet nocif observé

LOAEL : dose minimale avec effet nocif observé

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC : concentration prédite sans effet

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit  
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.  
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).  
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Références et / ou bibliographie:

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16. 6. Conseils relatifs à la formation:

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation des produits dangereux doivent être également respectées.

16. 7. Historique:

16. 7. 1. Date de la première édition: 24/12/96

16. 7. 2. Date de la révision précédente: 18/05/17

16. 7. 3. Date de révision: 17/02/2020

16. 7. 4. Version: 11

16. 7. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-7-8-11-15-16